

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE DE MONTARDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du Conseil Municipal du 8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : Stéphane BONNASSIOLLE, Céline LABORDE, Thierry GADOU, Hélène IRIGOIN-BERNADET, Frédéric GOMMY, Serge SOUBY, Jean-Philippe GUICHENEY, François SUBIAS, Corinne FUSCHS, Sabine DAUBE, Christine ARY, Florence FERNANDES, Sylvie FEUGAS, Vincent BERGES-RAGOCHÉ, Cédric BOISSIERE, Stéphanie BETRIU, Thomas BEUGNIES, Régis TIRCAZES

Absent/excused : Sarah DURANTEAU pouvoir à Stéphane BONNASSIOLLE.

Secrétaire de séance : Sabine DAUBE

Date de la convocation : 2 juin 2026

Date d'affichage : 2 juin 2026

N°interne de l'acte : 2026/030

Objet : Création des commissions municipales

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire expose qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises et composées exclusivement de conseillers municipaux.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire propose de créer 12 commissions qui seront chargées d'examiner les objets suivants : aménagement – agriculture, réseaux – voirie, patrimoine, économie – commerces, action sociale, vie associative, animations, vie scolaire, vie culturelle, finances, personnel et communication.

Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission, et de procéder à leur nomination.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, les membres des commissions municipales sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

**CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DÉCIDE la création des 12 commissions énumérées ci-avant pour la durée du mandat

FIXE le nombre de membres de chaque commission à 8 maximum

PROCÈDE à la désignation des membres au sein de chaque commission municipale.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions et la volonté unanime du Conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret, en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, sont désignés au sein des commissions suivantes

Libellé	Membres du Conseil Municipal
Aménagement - Agriculture Président : Stéphane Bonnassiolle	S. Bonnassiolle, T. Gadou, F. Gommy, H. Irigoïn-Bernadet, V. Berges-Ragoche, R. Tircazes, S. Duranteau, J.P Guichenev
Réseaux - Voirie Vice-Présidente : Hélène Irigoïn-Bernadet	S. Bonnassiolle, C. Boissière, V. Berges-Ragoche, R. Tircazes, J.P Guichenev
Patrimoine Vice-Président : Frédéric Gommy	S. Bonnassiolle, H. Irigoïn-Bernadet, V. Berges-Ragoche, R. Tircazes, C. Fuschs, S. Betriu
Economie - Commerces Vice-Président : Thierry Gadou	F. Fernandes, S. Daube, C. Ary, F. Gommy
Action sociale Vice-Présidente : Céline Laborde	T. Beugnies, S. Daube, S. Feugas, C. Fuschs
Vie associative Vice-Présidente : Céline Laborde	S. Daube, F. Fernandes, S. Souby, S. Betriu, T. Beugnies
Animations Vices-Présidents : Sabine Daube et Thomas Beugnies	S. Feugas, C. Ary, S. Souby, S. Duranteau, C. Laborde, C. Boissière
Vie scolaire Vice-Présidente : Céline Laborde	T. Beugnies, S. Duranteau, R. Tircazes, C. Fuschs, C. Ary
Vie culturelle Vice-Président : Florence Fernandes	C. Laborde, S. Feugas, S. Betriu
Finances Vice-Président : François Subias	S. Bonnassiolle, T. Gadou, H. Irigoïn-Bernadet, C. Boissière, V. Berges-Ragoche, F. Fernandes
Personnel Vice-Président : Thierry Gadou	S. Bonnassiolle, C. Laborde, H. Irigoïn-Bernadet, F. Subias, T. Beugnies
Communication Vice-Présidente : Florence Fernandes	F. Gommy, S. Souby, F. Subias, S. Daube, J-P Guichenev

Résultat du vote : adopté à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes : pour 19 - contre : 0 - abstention : 0
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.
Acte publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Stéphane BONNASSIOLLE

